

Absents excusés : Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Sandrine FAVRE, Bernard LAFFOND,

### **1/ Avis sur le projet de SCoT arrêté du PNR des Grands Causses**

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses a arrêté et voté à l'unanimité le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il s'agit d'un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles (organisation de l'espace, urbanisme, habitat, mobilité, aménagement commercial, environnement ...).

La mairie a été destinataire de ce document, et une version numérique a été adressée à chaque conseiller.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au projet de SCoT arrêté du PNR des Grands Causses.

### **2/ Retrait de la délibération n°29-2016 du 26 juillet 2016**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 juillet dernier autorisant le versement d'une participation financière exceptionnelle au fonctionnement de la Communauté de communes du Rougier de Camarès d'un montant de 6 360€.

Suite à cette décision, Monsieur le Sous-préfet a informé la commune que cette délibération présente une irrégularité de fond, car les statuts de la Communauté ne permettent pas cette participation.

Le Conseil municipal délibère unanimement pour le retrait précité.

### **3/ Adhésion à l'E.N.T. (Espace Numérique de Travail)**

La Directrice de l'école du Rougier propose l'adhésion à l'ENT. Il s'agit d'une plateforme commune pour les élèves, parents, professeurs et élus, qui permet d'accéder à un ensemble d'outils pédagogiques.

L'adhésion est fixée à 70€ par an.

Le Conseil municipal délibère unanimement pour l'adhésion à l'ENT.

### **4/ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :**

#### \* Inscription de chemins d'exploitation dans le réseau des chemins ruraux de la commune

La commune de Montlaur dispose de chemins d'exploitation, présumés appartenir aux propriétaires riverains. Conformément à l'article L162-1 du Code rural, le chemin pourra être considéré comme rural si :

- le chemin est affecté à l'usage du public,
- l'entretien est assuré par la commune,
- il sert à la continuité d'un itinéraire de randonnée.

Le conseil municipal demande l'intégration des chemins d'exploitation cités ci-dessous :

- chemin d'exploitation n°19 qui devient « Chemin rural de la Gamasse »
- chemin d'exploitation n°29 qui devient « Chemin rural du Py »
- chemin d'exploitation n°35 qui devient « Chemin rural de Boutavy »
- chemin d'exploitation n°36 qui devient « Chemin rural des Ortes »
- chemin d'exploitation n°41 qui devient « Chemin rural de Morturier »
- chemin d'exploitation n°46 qui devient « Chemin rural de Camp Mal »
- chemin d'exploitation sans n° qui devient « Chemin rural des Montagnettes »

#### \* Inscription d'itinéraires au PDIPR

Afin d'assurer la protection juridique des chemins ruraux inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée), Monsieur le Maire propose l'ajout de plusieurs itinéraires.

Le conseil municipal délibère favorablement.

### **5/ Décisions modificatives : n°2 du budget assainissement, n°3 du budget général**

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget primitif du service assainissement, le marché n'était pas encore attribué, il convient donc d'ajuster les crédits de l'opération. Afin de prendre en compte la dernière situation de l'opération d'assainissement de Verrières, le budget doit être régularisé par une D.M. Il indique par ailleurs qu'il convient de rajouter des crédits sur le poste « charges de personnel ». Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante du budget général et du budget assainissement:

***BUDGET ASSAINISSEMENT – Investissement***

N° compte et dénomination	Dépenses	Recettes
2315-11 Tranche 2 Assainissement	4 937 €	
2315-12 Assainissement de Briols	9 000 €	
131- Subventions d'équipement		13 937 €

***BUDGET GENERAL – Investissement***

N° compte et dénomination	Dépenses	Recettes
204162 IC – Bâtiments et installations	13 937 €	
023 – Virement de section fonctionnement		13 937 €

***BUDGET GENERAL – Fonctionnement***

N° compte et dénomination	Dépenses	Recettes
023 – Virement à section investissement	13 937 €	
6411 – Personnel titulaire	3 000 €	
021 – Virement à section investissement	16 937 €	

Le conseil municipal délibère favorablement.

**6/ Point sur les travaux**

La station d'épuration de Briols est finie. Il reste à réaliser le goudron et à grillager le site.

**7/ Décision du Maire**

Monsieur le Maire indique qu'il a décidé d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour l'opération « Réaménagement de l'ancienne église de Montlaur » (Foyer Magali) à M. Alain GALTIER, architecte DPLG, pour un montant de 23 000 €.

**8/ Questions diverses**

- Monsieur le Maire indique que le Préfet a arrêté la nouvelle dénomination de la Communauté de communes « Monts Rance et Rougier » (M2R). Il a désigné le siège à Belmont s/ Rance. Un point a été fait sur les questions fiscales concernant la nouvelle communauté de communes.
- L'APE a adressé un courrier demandant la clôture d'un compte bancaire ouvert par elle pour la cantine. Il convient d'étudier les conséquences, et d'envisager la clôture pour la prochaine rentrée scolaire.
- Des courriers ont été reçus en mairie, concernant des problèmes liés aux cyprès du cimetière.
- Monsieur le Maire propose de poser des grilles devant les « boules » de la fontaine pour plus de sécurité.
- Demande de prêt du vestiaire du foot par l'association de chasse.

Fin de séance : 0h15